

PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Gestion des territoires et développement local - 1ère année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master Gestion des territoires et développement local - 1ère année comme suit :

Membres du jury

RIEUTORT Laurent, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

FAUCON Frederic, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 1

LOMPECH Michel, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

FOURNIER Mauricette, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

MAINET Helene, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

EDOUARD Jean charles, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Semestre 2

LOUDIYI Salma, PR VETAGROSUP

MAINET Helene, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

VERGNAUD Guillaume, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

FOURNIER Mauricette, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 12 décembre 2024